


| | | |
|---|--|-------------------------------------|
|  | | Version Janvier 2024 |
| | Informations Publics Objectifs opérationnels et évaluables de la prestation | |

Publics visés par la formation

- Être âgé de 18 ans minimum, être titulaire du PSC 1, fournir un certificat médical d'aptitude à la pratique et à l'enseignement du sport.
- Réussir les exigences préalables à l'entrée du ministère de la Jeunesse et des sports.

Prérequis

. Les pré-requis consistent en des épreuves physiques détaillées sur notre site, tous nos documents d'information et sur les dossiers d'inscription.

Procédure de personnalisation des parcours de formation

Les modalités de personnalisation d'accès à la formation, sont encadrées par l'annexe VI de l'Arrêté du 5 septembre 2016) où figurent toutes les dispenses et équivalences possibles.

Chaque candidat est reçu personnellement pour envisager avec lui les modalités de son parcours de formation en prenant en compte ses spécificités (diplômes, expérience, compétences, aptitudes) dispenses et/ou équivalences ou renforcement de parcours. En fonction du passé professionnel et personnel du candidat, le cas échéant, nous lui proposons de l'accompagner dans sa démarche de VAE pour valider son parcours par un diplôme. La VAP ne concerne pas nos diplômes de niveau IV.

Accessibilités aux personnes handicapées

- La formation est accessible aux personnes en situation de handicap qui peuvent réussir les tests d'exigences préalables du Ministère de la Jeunesse et des Sports. Les dérogations éventuelles ou les mises en place de dispositions particulières sont à demander directement à la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports par le candidat accompagné d'un certificat médical et d'une attestation de reconnaissance du handicap. La DRAJES délivre alors l'autorisation au centre de formation de mettre en place les dispositions particulières pour accueillir et faire passer les épreuves au public concerné.
- Le centre de formation répond à toutes les conditions requises pour accueillir les personnes en situation de handicap.

Délais d'accès

- Le dossier d'inscription aux TEP doit être transmis au moins 1 mois avant le passage des TEP au centre de formation pour le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec toutes les pièces administratives demandées.

Dispenses et Equivalences

Des dispenses et équivalences existent entre les diplômes (BPJEPS) et permettent de bénéficier d'allègements de certifications de certaines UC, formalisées pendant le positionnement.

CF Annexe VI (pièce jointe à la fin du document)

Tarifs :

- Pour une option / Sans prise en charge : **5677€** / Avec prise en charge : **7327,65€**

- Pour 2 options / Sans prise en charge : **6566€** / Avec prise en charge : **8262,45€**

Durée de la formation et modalités d'organisation

- Dates de la réalisation de la formation : de mi-septembre à fin juin de l'année suivante pour une option, de mi-octobre à fin septembre de l'année suivante pour 2 options.
- La Formation s'effectue en alternance, centre de formation/Entreprise de stage, chaque semaine
- Durée totale de la formation en centre de formation en heures : 811h (base 7h/jour) pour une option- 938h pour 2 options.
- Durée totale de la formation en stage en entreprise en heures : 554(base 14h/semaine) pour une option- 562 pour 2 options.
- Horaires de la formation : tous les matins du lundi au vendredi 8h/12h pour une option-plus 3 après-midis pour 2 options (lundi, mercredi, vendredi)
- Lieu de déroulement de la formation :
Cours théoriques à l'APFA, 272 avenue de Mazargues-13008 Marseille
Cours pratiques au Set club, 265 avenue de Mazargues-13008 Marseille
- Organisation de la Formation : en cours en groupe complet en théorie, en ½ groupe en pratique, avec mise en place de parcours et suivis individualisés selon le positionnement.
- La taille du groupe maximal pour une formation est de 20 élèves (nombre de stagiaires prévu au maximum par la DRAJES : 20)
-

Objectifs de la formation :

Le secteur économique de la remise en forme génère des métiers d'encadrements appuyés par des compétences et des savoir-faire.

L'objectif de la formation est l'acquisition des compétences requises pour l'obtention de chacune des 4 Unités Capitalisables pour l'obtention du diplôme d'Etat d'éducateur sportif Activités de la Forme.

-Les compétences :

- L'acquisition et le développement des compétences techniques dans le domaine des activités de la Forme
- La participation à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un projet pédagogique
- La participation au fonctionnement d'une structure : connaissance du milieu socio- professionnel, élaboration et conduite de projet professionnel

-L'emploi :

Le titulaire du BP JEPS ES mention Activités de la Forme est un éducateur sportif dans le domaine des activités de la forme.

Il exerce ses fonctions au sein de différentes structures, dans les collectivités territoriales, dans le secteur associatif, clubs de sports, dans le secteur marchand (centre de remise en forme, établissement thermal...), dans le milieu scolaire. Il peut aussi travailler en tant que travailleur indépendant à domicile. Son diplôme d'état et sa carte professionnelle lui confèrent le droit d'exercer avec tous publics et dans tous lieux.

Il possède des compétences pour être :

- Coach sportif
- Préparateur physique
- Professeur de musculation ou/et de cours collectifs

Contenus de la formation

Les modalités pédagogiques de la formation s'articulent autour de 4 blocs de compétences correspondant au référentiel de compétences des 4 Unités Capitalisables visées par le BP JEPS Activités de la Forme, Diplôme visant des compétences de Niveau IV (cf. article 3 de l'Arrêté du 5 septembre 2016)

- Bloc de compétences : UC1 : Encadrer tout public en tout lieu et toute structure. -Communiquer dans les situations de la vie professionnelle - Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté - Contribuer au fonctionnement d'une structure.

- Bloc de compétences : UC2 : Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure. - Concevoir un projet d'animation - Conduire un projet d'animation - Evaluer un projet d'animation. Le candidat transmet un dossier support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum.

Législation, réglementation, encadrement institutionnel, Méthodologie de projet, Connaissance des publics, sécurité, DD, principe de non-discrimination.

-Epreuve de certification UC1UC2 : Le candidat transmet un dossier support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum.

-Bloc de compétences : UC3 : Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ des activités de la forme - Concevoir la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage - Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage - Evaluer la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage.

Connaissances fondamentales en anatomie et biomécanique, en physiologie de l'effort, en méthodologie fondamentale et méthodologie appliquée dans le domaine des activités de la Forme.

-Epreuve de certification UC3 : Le candidat conduit la séance d'animation au sein de sa structure d'alternance pédagogique, pendant 30 minutes au minimum et 60 minutes au maximum, suivi d'un entretien de 30 minutes maximum.

-Bloc de compétences : UC4: Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage jusqu'au 1er niveau de compétition fédérale dans l'option Haltérophilie, musculation ou/et Mobiliser les techniques de la mention des activités de la forme pour mettre en œuvre une séance ou un cycle d'apprentissage en cours collectifs- Conduire une séance ou un cycle en utilisant les techniques de l'option - Maîtriser et faire appliquer les règlements de l'option - Garantir des conditions de pratique en sécurité

Toutes techniques et supports d'activités adaptés aux différents publics. Connaissance des différents publics pour un encadrement sécuritaire et adapté aux différentes capacités et différents objectifs de tous publics. Méthodologie d'entraînement du candidat pour acquérir le niveau des prérequis à l'épreuve technique de la certification de l'UC4.

-Epreuve de certification UC4 H/M : Préalable requis : validation de la démonstration technique en haltérophilie. Le candidat prépare pendant 40 minutes puis conduit une séance d'entraînement en haltérophilie, musculation pendant 40 minutes pour un public de une à deux personnes, composée de deux séquences : -une séquence de 20 minutes portant sur la préparation à un premier niveau de compétition fédérale en musculation ou en haltérophilie ; -une séquence de 20 minutes, portant sur un objectif différent de celui évalué lors de l'UC3 parmi les 6 proposés dans le support activité haltérophilie musculation, suivi d'un entretien de 15 à 20 minutes maximum.

-Epreuve de certification UC4 C/C : Préalable requis : validation de l'épreuve technique, 60'de suivi de cours collectifs utilisant différentes techniques. Conduite de séance 40', suivi d'un entretien de 15 à 20 minutes maximum.

Qualité du ou des formateurs :

Tous les formateurs de l'APFA sont titulaires du diplôme d'Etat d'éducateur sportif dans le domaine des activités de la forme et disposent d'une expérience et de compétences en lien avec les contenus de formation qu'ils enseignent.

La liste des formateurs, avec leurs titres et champs d'intervention figure dans le livret d'information à disposition du public, ainsi que dans le livret d'accueil des candidats entrant en formation.

Progression Pédagogique

Évaluation de la formation / sanction de la formation :

-Le parcours de formation est organisé en 4 Phases :

-Phase 1 : Travail sur la Mise en situation pédagogique (MSP) en centre de Formation.

-Phase 2 : Immersion en Entreprise et programme théorique et pratique en OF ; ponctuée par la certification des UC 1 et 2 en centre de formation.

-Phase 3 : Responsabilisation en entreprise et programme théorique et pratique en OF ; ponctuée par la certification de l'UC 3, en entreprise.

-Phase 4 : Autonomie en entreprise et programme théorique et pratique en OF ; ponctuée par la certification de l'UC 4 en 2 étapes, une étape technique et une étape de situation de prise en charge pédagogique pratique en centre de formation.

Un formateur référent est désigné pour chaque apprenant

. Bilans Trimestriels :

- A la fin de chaque Phase, un bilan est effectué à la fois par le tuteur en entreprise et par l'équipe pédagogique en centre de formation pour apprécier l'acquisition ou l'amélioration des compétences en formation et en entreprise.

Ce Bilan permet de repérer les acquis ou non-acquis, et en fonction des conclusions, de fixer avec l'apprenant des objectifs trimestriels individuels à atteindre et d'envisager un suivi individualisé adapté si nécessaire. Si des problèmes périphériques à la formation sont rencontrés, des solutions sont proposées et des actions doivent être mises en œuvre pour y pallier, avec un suivi des résultats attendus.

La présence de chaque apprenant est communiquée en temps réel au centre de formation par Sowsign. Ceci permet à l'équipe pédagogique d'être encore plus vigilante et plus réactive sur des éventuels problèmes de l'apprenant.

A la fin de chaque Phase, après réunion avec tous les élèves, les délégués font remonter à l'équipe l'évaluation sur le déroulement de l'action (mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation, les qualités pédagogiques des formateurs, les méthodes et supports utilisés, les contenus ...) et éventuellement les problèmes particuliers rencontrés et les améliorations attendues. L'équipe pédagogique lors de sa réunion trimestrielle tient compte de ce bilan trimestriel des apprenants pour ajuster et améliorer leur démarche pour le trimestre suivant.

. Bilan Final

-A la fin de chaque action de formation, une fiche d'évaluation du Bilan de satisfaction sur la Qualité de l'action de formation de l'APFA est remise à chaque stagiaire.

L'évaluation porte sur l'organisation de l'APFA, l'accompagnement et le suivi administratif le déroulement de l'action, l'organisation pédagogique (les cours, les qualités pédagogiques des formateurs, les méthodes et supports utilisés...) ou sur les acquis de la formation (atteinte des objectifs et effets sur la pratique professionnelle, des connaissances et compétences acquises lors de la formation) Préconisation d'axes d'amélioration.

Un dépouillement de ces fiches de questionnaires du bilan de satisfaction des stagiaires est effectué par l'équipe à l'aide d'un document préalablement mis en place et des conclusions sont effectuées pour mettre en place des points d'amélioration en fonction des réponses recueillies.

-Sanction finale de la formation

La formation est sanctionnée par une attestation individuelle de fin de formation (Article 6353-1 du code du travail), avec, soit une validation totale des 4UC qui permettra la délivrance du diplôme par la DRAJES, soit une validation partielle des UC qui permet à l'apprenant de se représenter s'il le désire en obtenant l'allègement des UC validées.

Dans le cas d'une validation partielle des UC à la fin du parcours de Formation, l'APFA propose un nouveau positionnement à la fin du parcours pour amener le candidat à la validation de son diplôme, avec la meilleure démarche, individualisée et adaptée aux besoins du candidat.

Le centre de formation fait parvenir toutes les fiches de certifications à la DRAJES après chaque passage de certification tout au long du cursus de formation.

La DRAJES réunit un jury plénier à l'issue du cursus de formation et délivre un diplôme d'Etat d'éducateur sportif des Activités de la forme à chaque candidat ayant validé les 4 UC.

Le taux de réussite global à l'APFA pour l'obtention du BPJEPS AF pour les 3 dernières années est de :

- **Année 2016/2017 : 100% de réussite**
- **Année 2017/2018 : 88,88 % de réussite**
- **Année 2018/2019 : 99% de réussite**
- **Année 2019/2020 : 95% de réussite**
- **Année 2020/2021 : 93% de réussite**
- **Année 2021/2022 : 99% de réussite**
- **Année 2022/2023 : 100% de réussite**

Moyens et méthodes pédagogiques

- **Adaptation des modalités pédagogiques de la formation**

Toutes nos formations reposent sur une alternance entre transfert de savoir-faire et d'attitudes, avec des exercices concrets, des tests avec les participants et des analyses de situations. Cette méthode permet une appropriation rapide des sujets par les apprenants.

- **Une pédagogie centrée sur l'apprenant**

Nos formateurs s'appuient sur les connaissances préexistantes de l'apprenant. Ils combinent diverses modalités pédagogiques : des exposés théoriques, des temps d'échanges, des études de cas, permettant à l'apprenant d'être acteur de la séance de formation.

Lors des formations en groupe, l'accent est mis sur l'interactivité, intégrant ainsi la possibilité de progresser en équipe et de réussir ensemble.

- **Modalités**

Les transferts de compétences reposent sur des situations pédagogiques proches du vécu du stagiaire. L'approche concrète des concepts étudiés permet à l'apprenant de transposer les notions abordées avec sa situation réelle présente ou à venir.

Les cours de mise en situation pratique s'effectuent dans une structure de 6000m2 avec tout le matériel de pointe dernière génération que les apprenants peuvent retrouver dans leurs clubs.

Le scénario de nos cours et le vocabulaire utilisé tant verbalement que dans les supports de cours sont adaptés afin de faire directement référence aux attentes des stagiaires et des employeurs, définies dans la phase de personnalisation de l'accès à la formation en début de cursus. Les exemples et exercices sont, dans la mesure du possible, choisis parmi des situations issues du vécu de l'apprenant.

L'APFA met au point des supports de cours illustrés et synthétiques. Ces outils, projetés ou remis aux stagiaires sous forme papier et/ou électronique soutiennent l'exposé du formateur et contribuent ainsi à

la mémorisation rapide des éléments-clés du programme. Les supports synthétiques sont complétés par des notes plus complètes, toutes rédigées et tenues à jour par le formateur.

Les nombreuses études de cas pratiques sont pensées pour rapprocher le stagiaire de son univers propre afin de soutenir son intérêt.

Un soin particulier est apporté à la progressivité dans la difficulté des exercices proposés.

Nos formateurs, alternent les exposés avec les séquences de réflexion et d'exercices dirigés permettant au participant de mettre ses nouveaux savoirs en pratique.

Lorsque le stage est organisé pour un groupe, des temps d'échanges, suivis d'une mise en commun structurée par l'intervenant, permettent d'apprendre dans un contexte interactif.

Nos supports de cours intègrent également des quizz et cas d'application permettant de mesurer les acquis « à chaud ».

Chaque fois qu'un jeu de rôle, une simulation ou une autre approche ludique d'un concept est possible, le formateur recourt à cette méthode d'apprentissage pour dédramatiser ou démystifier un sujet.

- **Notre approche pédagogique**

L'équipe de l'APFA définit la pédagogie comme la mise en œuvre d'une stratégie pour réussir les transferts de compétences inscrits au programme de formation.

Notre obsession : faciliter les transferts de compétences et l'appropriation des matières enseignées, par le stagiaire, dans l'optique de l'autonomisation des apprenants, qui devront être capables de mettre leurs nouveaux savoirs en pratique, en entreprise.

- **Des méthodes pédagogiques classiques**

A l'APFA, une réflexion préalable est menée avant chaque début de formation, pour prendre en compte les attentes des apprenants et des donneurs d'ordres (employeurs, ...) ainsi que les circonstances de l'action (nombre de participants, homogénéité du groupe).

En effet, notre processus de personnalisation d'accès à la formation, nous conduit à choisir et combiner différentes méthodes classiques qui ont fait preuve de leur efficacité, en fonction des objectifs à atteindre et du public reçu en formation.

Nous nous méfions des effets de mode qui tendent à présenter telle ou telle approche pédagogique comme la seule voie d'apprentissage efficace.

Pour nous chaque action est forcément unique puisque chaque apprenant est unique.

Nos séquences pédagogiques s'appuient classiquement sur :

- **Le cours magistral en Présentiel**

Il s'agit d'un exposé : en sa qualité d'expert, le formateur parle et l'apprenant est à l'écoute. Un discours structuré permet de transmettre des notions essentielles de manière non équivoque. Les formateurs prennent en compte le caractère contraignant de cette méthode, que le stagiaire subit passivement. Aussi nos exposés magistraux sont axés sur la simplicité du vocabulaire et de la syntaxe. Ils sont aussi calibrés

dans le temps pour laisser une large place aux méthodes pédagogiques plus interactives. Exposé interactif, quiz start-up, travaux pratiques, jeux de rôles...

- **La démonstration**

Nos formateurs font la démonstration d'une logique à appréhender par l'apprenant. La méthode démonstrative permet au stagiaire d'expérimenter un savoir nouveau en refaisant les étapes de la démonstration et en formulant lui-même le cheminement logique et les conclusions de sa démonstration. Ils utilisent cette méthode dans des séquences d'exercices, en permettant d'abord au participant d'imiter la démonstration du formateur, puis en tirant ses propres conclusions lors de mises en pratiques de cas plus ou moins complexes. La méthode démonstrative permet à l'apprenant d'acquérir des savoirs en étant dans l'action, sous la houlette du formateur.

- **La maïeutique**

Par un jeu de questions-réponses, le formateur part des connaissances déjà reconnues chez l'apprenant pour amener ce dernier à appréhender des notions nouvelles en connectant des notions par rapprochement logique.

Il s'agit pour le formateur d'aider l'apprenant à structurer sa pensée et à relier logiquement des idées connexes. Cette méthode est appliquée par le jeu d'une conversation au cours de laquelle le ou les apprenants sont invités à formuler verbalement (leur) son cheminement mental, avec des hypothèses, des certitudes et des doutes. Le formateur structure les échanges en fonction de l'objectif pédagogique. « Faire de la maïeutique, c'est faire accoucher les esprits », selon Socrate.

- **La découverte**

Nos formateurs préparent du matériel pédagogique en amont du cours. Ils mettent ce matériel à disposition de l'apprenant pour lui permettre de tirer des conclusions par la réalisation d'expériences. Il s'agit de laisser l'apprenant tâtonner et commettre des erreurs, seul ou avec le groupe, afin de marquer les esprits par la pratique. Cette méthode met l'apprenant en situation d'imaginer des solutions pour un problème donné et de tirer des conclusions de ses errements. In fine, le formateur structure et reformule les notions mises en lumière pendant le temps de découverte offert à l'apprenant.

- **L'accompagnement pédagogique individualisé**

Nos formateurs accompagnent individuellement un stagiaire dans un travail préparé en fonction de sa situation et de ses attentes personnelles (ainsi que celles d'un éventuel donneur d'ordre : l'employeur, Pôle Emploi, ...).

L'accompagnement individualisé permet de révéler ou de favoriser l'exploitation pratique du potentiel de la personne. Le formateur fonde son action sur le transfert de compétences techniques et d'attitudes appropriées dans le souci d'accroître l'efficacité de la personne accompagnée. Il s'agit de repérer les besoins, problèmes et difficultés éventuels pour aider l'apprenant, et l'accompagner efficacement en lui permettant de mettre en pratique des nouveaux savoirs avec une aisance nouvelle.

L'accompagnement pédagogique individualisé est souvent mis en place après les bilans trimestriels individualisés en centre et en entreprise et réajusté tout le long du parcours de l'apprenant, jusqu'à la fin de son cursus.

- **Le Blended learning**

Nous mettons en place très progressivement le **Blended learning**, également appelé formation mixte ou système hybride d'apprentissage, qui est un mode d'enseignement qui associe la formation en présentielle avec la formation à distance en e-learning, surtout pour les UC1 et UC2. Cette méthode permet à l'apprenant d'avoir une partie du programme en ligne et néanmoins de suivre des cours en présentiel ce qui permet la rencontre avec les enseignants et les autres stagiaires, des interactions et échanges directs et permet de faire des exercices d'application ou des mises en situation.

- **Conclusion :**

Le Taux de satisfaction des candidats est analysé chaque année, et l'équipe pédagogique tient compte des remarques et suggestions pour toujours essayer d'améliorer son action de formation.

Les bons taux de réussite aux examens depuis 25 ans, entre 90 et 100%, mais surtout l'employabilité de nos diplômés et la satisfaction des apprenants et employeurs nous encourage à toujours travailler à la mise en place de méthodes de pédagogie innovantes.

- **Nos projets à courts termes :**

Organisation de La **Formation à distance** ou en e-learning qui ne nécessite pas de se déplacer pour assister au cours. L'APFA met à disposition des apprenants une plateforme d'enseignement sur laquelle ils peuvent travailler à leur rythme tout en ayant des échéances à respecter et des évaluations en ligne. La plateforme est utilisable pendant tout le temps du cursus de formation.

Nous utilisons le Logiciel Qualifop depuis 2024.

ANNEXE VI Dispenses et Equivalences

1/La personne titulaire de l'une des certifications mentionnées dans la colonne de gauche du tableau figurant ci-après est dispensée du(es) test(s) technique(s) préalables à l'entrée en formation, du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle et/ou obtient les unités capitalisables (UC) correspondantes du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » mention « activités de la forme », suivants :



| | Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation | Dispense du test de vérification préalable à la mise en situation professionnelle | UC 1 | UC 2 | UC 3 mention « activités de la forme » | UC 4 option « cours collectifs » | UC 4 option « haltérophilie, musculation » |
|---|--|---|------|------|--|----------------------------------|--|
| Sportif de haut niveau en haltérophilie inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle mentionnée à l'article L. 221-2 du code du sport. | X quelle que soit l'option | | | | | | |
| BP AGFF* mention A « activités gymniques acrobatiques » ou mention B « activités gymniques d'expression » | X quelle que soit l'option | X | X | X | | | |
| BP AGFF* mention C « forme en cours collectifs » | X quelle que soit l'option | X | X | X | X | X | |
| BP AGFF* mention D « haltère, musculation et forme sur plateau » | X quelle que soit l'option | X | X | X | X | | X |
| Trois au moins des quatre UC transversales du BPJEPS* en 10 UC (UC1, UC 2, UC3,UC4) | | | X | X | | | |
| CQP ALS* option « activités gymniques d'entretien et d'expression » | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | X | | | | |
| Brevet fédéral animateur des activités gymniques cardiovasculaires délivré par la FFG+ | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |

ANNEXE VI SUITE

| (suite et fin) | Dispense du test technique préalable à l'entrée en formation | Dispense du test de vérification préalable la mise en situation professionnelle | UC 1 | UC 2 | UC 3 mention « activités de la forme » | UC 4 option « cours collectifs » | UC 4 option « haltérophilie, musculation » |
|---|--|---|------|------|--|----------------------------------|--|
| Brevet fédéral animateur des activités gymniques d'entretien délivré par la FFG ⁺ | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| Brevet fédéral initiateur fédéral gymnastique aérobic délivré par la FFG ⁺ | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| Brevet fédéral instructeur des activités gymniques délivré par la FFG ⁺ | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| Brevet fédéral « BF1A » activités physiques d'expression délivré par l'UFOLEP ⁺ | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| Brevet fédéral animateur délivré par la FSCF ⁺ | X uniquement pour l'option « cours collectifs » | | | | | | |
| Brevet fédéral animateur de remise en forme délivré par la FFHMFAC ⁺ | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | |
| Brevet fédéral initiateur ou assistant animateur régional délivré par la FFHMFAC ⁺ | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | |
| Brevet fédéral moniteur ou assistant animateur national délivré par la FFHMFAC ⁺ | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | X |
| Brevet fédéral entraîneur ou entraîneur expert délivré par FFHMFAC ⁺ | X uniquement pour l'option « haltérophilie, musculation » | | | | | | X |

- *BPJEPS AGFF : Brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport spécialité « activités gymniques de la forme et de la force »
- *BPJEPS : professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport
- *CQP ALS : Certificat de qualification professionnelle « animateur de loisirs sportifs »
- *FFG : Fédération française de gymnastique
- *UFCLÉP : Union française des œuvres laïques d'éducation physique
- *FSCF : Fédération sportive et culturelle de France
- *FFHM FAC : Fédération française d'haltérophilie, musculation, force athlétique et culturisme

ANNEXE VI

DISPENSES ET EQUIVALENCES (SUITE)

2/ Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » mention C « forme encours collectifs » (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités de la forme » option « cours collectifs » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.

3/ Le titulaire d'au moins trois des six unités capitalisables suivantes : UC5, UC6, UC7, UC8, UC9, UC10 du BPJEPS spécialité « activités gymniques de la forme et de la force » mention D « haltère, musculation et forme sur plateau (BPJEPS en 10 UC), en état de validité et quel qu'en soit le mode d'acquisition, peut obtenir une ou les deux UC de la mention « activités de la forme » option « haltérophilie, musculation » (UC3 et UC4) du BPJEPS spécialité « éducateur sportif » sur demande adressée au directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ou au directeur de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale. Celui-ci délivre une ou les deux UC, sur proposition du jury de mention, au moyen d'un dossier établi par le demandeur relatif à son expérience et ses qualifications.